



ACADEMIE DE VERSAILLES

78

92

91

95

Conditions de rentrée des fonctionnaires stagiaires enseignants & CPE

Communiqué SNFOLC et SNETAA-FO académie de Versailles | 26 août 2022

Lors de la journée d'accueil institutionnel organisée par le rectorat de Versailles le 25 août, des stagiaires ont interpellé le SNFOLC et le SNETAA-FO sur les modifications récentes apportées à leur affectation. En juillet, ils sont affectés dans un établissement, puis à quelques jours de la rentrée scolaire ils apprennent qu'ils sont affectés dans un autre. Certains ne connaissent même pas encore leur affectation le 25 août !

En cause : une affectation erronée sur des supports à mi-temps, alors que la réforme Blanquer des concours - très largement rejetée dans l'Education Nationale ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche - les contraint à effectuer un temps plein. Les conséquences sont évidentes : stress, rentrée perturbée, éloignement géographique important entre le nouvel établissement et le lieu de résidence parfois choisi en fonction de l'affectation connue en juillet, incidences financières, etc.

La situation n'est pas acceptable, elle s'inscrit dans le contexte d'ensemble dans l'Education Nationale fortement dégradé en cette rentrée.

Pour le SNFOLC et le SNETAA-FO, et avec la FNEC FP-FO, la mastérisation et la réforme Blanquer des concours doivent être abandonnées. C'est d'autant plus urgent qu'il manque partout des personnels enseignants et non-enseignants. L'année de stage doit cesser d'être une année couperet, un temps complet en responsabilité c'est toujours non ! Il est urgent de rétablir un recrutement sous statut à Bac+3, de revaloriser véritablement le point d'indice.

Dans l'immédiat, le SNFOLC et le SNETAA-FO soutiennent tous les recours formulés par les stagiaires. Ils sont intervenus auprès des services du rectorat pour que les situations dont ils ont été saisis soient revues urgemment. Ils appellent tous les stagiaires concernés à relayer ce communiqué, à contacter les syndicats FO, à adhérer pour défendre leurs droits. Si aucune solution favorable ne peut être identifiée, alors les stagiaires doivent être affectés en surnombre dans les établissements.

Je ne reste pas isolé(e), je contacte les syndicats FO

Affecté(e) en lycée professionnel : **SNETAA-FO**

snetaafoversailles@gmail.com
07.71.23.46.64 / 07.70.68.33.60

Affecté(e) en collège, en lycée GT : **SNFOLC**

78 : snfolc78@gmail.com | 91 : sdfolc91@gmail.com
92 : snfolc92@gmail.com | 95 : snfolc95@gmail.com